République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi

AUTORITÉ DE RÉGULATION DES MARCHÉS PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Impartialité

Résolution N° 20/09
relative à l'adoption du dossier type d'appel d'offres applicable aux marchés de services.

Le Conseil de Régulation, en sa séance du 27 mars 2009,

1. **Après avoir entendu** le rapport du Directeur Général présentant les dossiers-types de passation de marchés ;

2. **Ayant pris acte** des avis formulés par les autorités contractantes et la Direction centrale des Marchés publics sur les dossiers-types ;

3. **Entendu** les commentaires et amendements formulés par les Conseillers lors des discussions ;

4. **Adopte :**

A l'unanimité de ses membres et sous réserve de la prise en compte des amendements formulés par les Conseillers, le « **dossier type d'appel d'offres applicable aux marchés de services** » comprenant les pièces suivantes :

- l'Avis d'appel d'offres. ;
- les Instructions aux candidats ;
- les Données particulières de l'appel d'offres ;
- les Formulaires de soumission (le formulaire d'offres, les formulaires de propositions techniques, les formulaires de qualification, le modèle de garantie de soumission, le modèle d'engagement à respecter la Charte de Transparence et d'Ethique en matière de Marchés publics) ;
- le cadre du Programme d'activités ;
- le Cahier des clauses administratives particulières ;
- les Formulaires du Marché.

5. **Demande** au Directeur Général de prendre toutes les mesures nécessaires pour sa publication sans délai ;

6. **Ordonne** au Directeur Général de joindre à la présente résolution, un exemplaire du dossier type concerné.

Fait à Dakar le 01 AVR. 2009

Pour le Conseil

CONSEIL DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS ★ LE PRESIDENT

MANSOUR DIOP

Le Président

Transparence - Equité - Impartialité

RUE ALPHA HACHAMIYOU TALL X RUE KLÉBER - TÉL. : +221 33 821 08 07 - FAX : +221 33 821 08 13